



NL/SS

IVRY
S/SEINE

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE
CIRCULATION

PONT NELSON MANDELA AVAL (R.D.154A)

Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que d'importants travaux vont être entrepris sur le pont Nelson Mandela aval par le Conseil Départemental du Val-de-Marne – Hôtel du Département – 94054 Créteil cedex, agissant pour son propre compte (entretien du pont),

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler sur le pont nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes sur le **Pont Nelson Mandela aval** à compter du **3 au 7 juin 2024 de 22 heures à 5 heures (dernière intervention la nuit du 6 juin à 22 heures au 7 juin à 5 heures) :**

- **Neutralisation successivement de la voie de droite puis de celle de gauche :** la circulation sera déviée sur l'autre voie de circulation libre,
- **Neutralisation partielle du trottoir et de la piste cyclable :** les cyclistes mettront pied à terre et partageront avec les piétons l'espace resté libre.

ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité du Conseil Départemental du Val-de-Marne – Hôtel du Département – 94054 Créteil cedex.

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

IVRY
S/SEINE

Mairie Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- Monsieur le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- Monsieur l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry s/Seine,
- LA POSTE - d'Ivry-sur-Seine,
- Monsieur le Directeur du SAMU,
- Monsieur le Responsable du S^{ce} Entretien et Exploitation – Direction Voirie et Mobilités du Conseil Départemental du Val de Marne,
- D.T.S.P (voies départementales),
- RATP,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Hôtel de Ville de Charenton-le-Pont – 48 rue de Paris – 94225 Charenton-le-Pont Cedex.

FAIT EN MAIRIE, LE 22 MAI 2024

PUBLIE SUR Ivry94.fr

LE 22 MAI 2024

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation
Clément Pecqueur
Adjoint au Maire



Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire,
Directeur des Espaces Publics



François Presset